



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ERCKARTSWILLER.

Compte rendu de la séance du 28 juin 2024.

(Tenant lieu de Procès-verbal)

Membres présents : MM. Jean ADAM, Michel GANGLOFF, Pascal HELMLINGER, Patrick GEYER, Christophe ROETSCH, Cédric ROBITZER, Mmes. Caroline STUTZMANN, Aurélie HOLTZSCHERER.

Membres absents excusés : Mme. Jennifer SCHMITT.

Membres absents : MM. Fredy ARBOGAST, Michel DECKER.

Secrétaire(s) de la séance : M. Cédric ROBITZER.

Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour.
2. Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance.
3. Approbation du compte-rendu de la séance du 09 avril 2024.
4. Urbanisme – enveloppe urbaine.
5. Travaux de voirie – rue des Pins.
6. Maison kauffmann – information sur la procédure en cours.
7. Panneaux photovoltaïques.
8. Travaux d'assainissement.
9. Réhabilitation mur de l'enceinte du cimetière – demande de subvention.
10. Divers.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers et les remercie d'avoir répondu présent à l'invitation qui leur a été adressée.

La majorité des membres en exercice étant présents ou représentés, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Délibérations du conseil :

1. Validation de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal valide l'ordre du jour de la présente séance.

2. Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Cédric ROBITZER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

3. Approbation du Compte- rendu de la séance du 09 avril 2024.

Le compte- rendu de la séance du 09 avril 2024 a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Il n'appelle pas d'observations particulières et recueille l'unanimité des membres présents, il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

4. Urbanisme – enveloppe urbaine.

M. le Maire rappelle que la loi « Climat et Résilience » dont l'objectif est d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec des paliers intermédiaires de réduction de moitié de la consommation foncière à l'échéance de 2031 et 2041.

Entre 2021 et 2050, plusieurs étapes sont prévues :

- 2021-2031 : consommation totale d'espaces naturels inférieure à la moitié de celle observée sur les 10 années précédentes ;
- 2031-2041 : diminution par deux du rythme de l'artificialisation par rapport à la consommation réelle d'espace observée au cours des dix années précédentes ;
- 2050 : zéro artificialisation nette.

Le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) appuyé en cela par le PNRVN (Parc Naturel Régional des Vosges du Nord) est en charge de définir les espaces urbains compris dans un périmètre délimité autour de tous les espaces contigus bâtis ou imperméabilisés, cela pour chaque commune de la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre.

Ces espaces ont été transcrits sur un plan appelé « enveloppe urbaine ». La Commune a reçu une proposition « d'enveloppe urbaine » pour avis, document présenté au Conseil Municipal. Plusieurs endroits posent problèmes dans la définition de l'enveloppe urbaine, des corrections ont été demandées au PETR.

5. Travaux de voirie – rue des Pins.

M. le Maire rappelle que les travaux de voirie de la rue des Pins sont gérés par les services de la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre suite au transfert de la compétence voirie.

Les études ont été réalisées et nous sommes en attente du chiffrage pour nous permettre de demander la subvention auprès de la CeA.

6. Maison « Kauffmann ».

M. le Maire rappelle l'avancement de la procédure de bien sans maître de l'immeuble sis 22 rue Principale.

Un arrêté de péril ordinaire a été pris en date du 30 janvier 2024.

Un arrêté relatif au constat de bien vacant et présumé sans maître a été pris le 07 mars 2024.

Le propriétaire ou tout ayant-droit ont jusqu'au 07 septembre 2024 pour se faire connaître, passée cette date le Conseil Municipal devra délibérer pour intégrer le bien dans le domaine communal.

7. Panneaux photovoltaïques.

M. le Maire rappelle l'offre faite par ES pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de l'ancienne école.

Les travaux sont prévus début décembre 2024.

8. Travaux d'assainissement.

M. le Maire rappelle que pour le bon fonctionnement de la station d'épuration il convient de modifier le seuil des 3 déversoirs d'orages.

Le devis a été validé auprès de l'entreprise Wendling pour un montant ht à 8455.42€, la dépense est prévue au budget primitif 2024.

9. Réhabilitation du mur de l'enceinte du cimetière Phase 1 – demande de subvention.

Monsieur le Maire expose que dans un souci de conservation du patrimoine et pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de prévoir la réfection du mur d'enceinte du cimetière.

La 1^{ère} tranche des travaux est estimée à 49 000.00€ ht

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Réfection mur enceinte cimetière – phase 1	51 000.00€	Etat - DSIL	8 670.00€	17 %
		Région	8 670.00€	17 %
		CEA	23 460.00€	46 %
		Autofinancement	10 200.00€	20 %
TOTAL	51 000.00€	TOTAL	51 000.00€	

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** l'opération et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter les aides auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local, de la Région et de la CeA dans le cadre de cette opération,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Membres présents	Procurations	Résultat du vote Nombre de votants	Pour	Contre	Abstentions
8	0	8	8	0	0

10. Divers, informations et communications au Conseil Municipal

10.1 : Le 17 avril 2024 la commission de sécurité a effectué la visite périodique du centre de vacances Théodore Monod, un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation, motivé par l'absence de dissociation de la cage d'escalier entre le sous-sol et les niveaux supérieurs a été prononcé. Les travaux de mise en conformité ont été effectués et la commission de sécurité dans sa visite de réception en date du 25 juin 2024 a émis un avis favorable à la poursuite de l'activité.

10.2 : Le 17 avril 2024, la commission de sécurité a effectué la visite périodique de la salle des fêtes, rue de La Petite Pierre, un avis favorable à la poursuite de l'exploitation a été prononcé avec les réserves suivantes : modification des sorties de secours et mise en place d'un plan d'évacuation.

10.3 : Par arrêté du 10 juin 2024, Mme la préfète de la Région Grand Est, Préfète du Bas-Rhin interdit tout feu entre le 15 mars et le 30 septembre 2024 (incinération de rémanents, brûlage de déchets verts, incinération de végétaux, feux de cuisson, feux de camps, feux d'artifice, feux traditionnels ou événementiels, barbecues ou fours à tartes flambées...) jusqu'à une distance de 200 mètres des forêts.

10.4 : Conformément à l'arrêté municipal du 03 août 2023, les horaires d'utilisation de matériel bruyant sont définis comme suit :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

Un rappel sera fait via Panneau-Pocket.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, M. le Maire déclare la séance close à 21h30.

Lu et approuvé :

Le Maire : Jean ADAM

La secrétaire de séance : Cédric ROBITZER.